

DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

ARRONDISSEMENT  
DE  
TOULOUSE IX

Nombre de membres  
- en exercice : 17  
- présents : 13  
- ayant pris part au vote : 15  
- procurations : 2

CENTRE  
COMMUNAL  
D'ACTION  
SOCIALE  
DE/  
L'UNION  
6 bis avenue des  
Pyrénées  
BP 39  
3 1 2 4 0

L'an deux mille vingt et le 18 juin à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de L'UNION se sont réunis au foyer de la Grande Halle de L'Union, sur convocation régulière en date du 12 juin, sous la présidence de Monsieur Marc Péré, Président.

**Étaient présents** : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, MME ISABELLE GODEAS, MME KAREN GREGOIRE, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. DENIS MOLET, MME MARIE-LOUISE GRUEL, M. JEAN-PAUL MAUVEZIN, M. ANDRE DA PONTE, MME MONIQUE BEZOS, MME KATY COLDER, MME MARIE-CLAUDE MANGOGNA, MME JACKIE VAZ SANTIAGO,

**Étaient absents ayant donné procuration** : MME MONIQUE GUEDES (POUVOIR DONNE A MME KAREN GREGOIRE), M. HERVE LAMACHERE (POUVOIR DONNE A MME ISABELLE GODEAS)

**Était absent excusé** : M. YANNICK PUGET, MME RENE HUMEAU

☎ 05.62.79.86.16

**DÉLIBÉRATION 2020/07**

**Objet : Adoption du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration du CCAS**

Monsieur le Président informe les membres du Conseil d'Administration que le Code de l'Action Sociale et des Familles prévoit, notamment dans ses articles L.123-6, L.123-8 et R.123-19 que le Conseil d'Administration du CCAS établit son règlement intérieur.

Ce règlement a pour vocation de définir l'organisation et le fonctionnement interne du Conseil d'Administration dans le respect des règles préalablement fixées par le Code de l'Action Sociale et des Familles aux articles R.123-7 à R.123-28.

Monsieur le Président du CCAS propose aux membres du Conseil d'Administration d'adopter le règlement intérieur du Conseil d'Administration du CCAS annexé à la présente délibération.

**Décision**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,  
Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 19/06/2020

Reçu en préfecture le 19/06/2020

Affiché le 19 JUIN 2020



ID : 031-213105612-20200619-D2020\_07\_2-DE

**Décide :**

A l'unanimité, d'adopter le règlement intérieur du Conseil d'Administration du CCAS de la commune de l'Union tel que présenté en annexe.

*Pour copie conforme,  
Le Maire, Président du CCAS,  
Marc Péré*



- Transmis le
- Affiché le

19 JUIN 2020

19 JUIN 2020